

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE DE REPARATION DU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE RÉPARATION DU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN (LE PRÉSENT "CONTRAT") CONSTITUE UN ACCORD LÉGAL ENTRE VOUS INDIVIDUELLEMENT OU, SI VOUS ÊTES HABILITÉ À AGIR AU NOM DE VOTRE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ, L'ENTITÉ EN FAVEUR DE LAQUELLE VOUS AGISSEZ (DANS TOUS LES CAS "VOUS" OU "VOTRE") ET BLACKBERRY LIMITED DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SIS 2200 UNIVERSITY AVENUE EAST, WATERLOO, ONTARIO, N2K 0A7, CANADA ("BLACKBERRY") (CONJOINTEMENT DÉSIGNÉS PAR LES "PARTIES" ET INDIVIDUELLEMENT PAR UNE "PARTIE") EN CE QUI CONCERNE LE RENVOI DE VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN À BLACKBERRY EN VUE D'UNE RÉPARATION OU D'UN ÉCHANGE PAR BLACKBERRY OU LES PRESTATAIRES DE SERVICES AGRÉÉS DE BLACKBERRY LORSQUE CES SERVICES NE SONT PAS COUVERTS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE LIMITÉE DU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN ("SERVICES DE RÉPARATION").

LE PRÉSENT CONTRAT N'INFLUE PAS SUR VOS DROITS OBLIGATOIRES PRÉVUS PAR LA LOI EN VIGUEUR DANS VOTRE JURIDICTION, DANS LA MESURE OÙ VOUS POUVEZ DÉTENIR CES DROITS OBLIGATOIRES PRÉVUS PAR LA LOI.

- 1. CONTRAT.** VOUS RECONNAISSEZ D'AVOIR LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT, ACCEPTEZ LES OBLIGATIONS QU'IL CRÉE ET VOUS ENGAGEZ À LE RESPECTER, ET : (I) EN INDIQUANT VOTRE CONSENTEMENT VERBALEMENT À BLACKBERRY ; (II) EN ENVOYANT UNE RÉPONSE PAR E-MAIL À BLACKBERRY AVEC LA MENTION "J'ACCEPTE" ; OU (III) EN RENVOYANT VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN À BLACKBERRY EN VUE D'UNE RÉPARATION, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LE PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ NE PAS RENVOYER VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN À BLACKBERRY POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES DE RÉPARATION. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ ENVOYER UN E-MAIL À L'ADRESSE LEGALINFO@BLACKBERRY.COM. POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR L'ASSISTANCE CLIENTÈLE DIRECTE DE BLACKBERRY, VEUILLEZ CONSULTER LA PAGE WEB WWW.BLACKBERRY.COM/CONTACT.
- 2. ÂGE DE MAJORITÉ.** VOUS DEVEZ AVOIR : (A) AU MOINS DIX-HUIT (18) ANS ; ET (B) L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DÉTERMINÉ PAR LA LÉGISLATION DE VOTRE JURIDICTION POUR CONTRACTER UNE OBLIGATION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT OU BÉNÉFICIER DES SERVICES DE RÉPARATION.
- 3. DÉFINITIONS.** Tous les termes commençant par une lettre majuscule dans le présent Contrat ont les significations indiquées dans la Garantie limitée du smartphone BlackBerry Porsche Design, sauf indication contraire figurant dans le présent Contrat. "Hors réparation" signifie qu'un smartphone BlackBerry Porsche Design présente des dommages excessifs empêchant sa réparation ou, si le smartphone est réparé, risquant d'altérer ses fonctionnalités. "Aucun problème décelé" signifie qu'un smartphone BlackBerry Porsche Design renvoyé pour réparation/échange/remise en état est jugé par BlackBerry comme étant en bon état de marche, sans défaut ni problème décelable nécessitant une réparation, un échange ou une remise en état.
- 4. SERVICES DE RÉPARATION.** BlackBerry, directement ou par l'intermédiaire de ses prestataires de services autorisés, vous fournira des Services de réparation en utilisant des pièces neuves ou reconditionnées, ou un smartphone BlackBerry Porsche Design neuf ou reconditionné. Les Services de réparation prévus dans le cadre du présent Contrat sont soumis au retour de votre smartphone BlackBerry Porsche Design à

BlackBerry ou à un prestataire de services agréé de BlackBerry (tel qu'indiqué dans votre formulaire RMA). Si BlackBerry échange votre smartphone BlackBerry Porsche Design (un "**Smartphone BlackBerry Porsche Design par remplacement anticipé**" ou "**Service de remplacement anticipé**") ou lorsqu'un échange du smartphone BlackBerry Porsche Design (ou de pièces de celui-ci) est effectué dans le cadre du présent Contrat, votre smartphone BlackBerry Porsche Design ou ses pièces reçus par BlackBerry ou un prestataire de services agréé de BlackBerry deviennent la propriété de BlackBerry, et le Smartphone BlackBerry Porsche Design par remplacement anticipé ou les pièces du Smartphone BlackBerry Porsche Design vous ayant été envoyés par BlackBerry ou le prestataire de services agréé de BlackBerry deviennent les vôtres. Il est possible que le Service de remplacement anticipé ne soit pas disponible dans tous les pays.

5. **SERVICES DE RÉPARATION ET FRAIS DE TRAITEMENT.** Si votre Smartphone BlackBerry Porsche Design est jugé par BlackBerry ou le prestataire de services agréé de BlackBerry comme n'étant pas couvert par la Garantie limitée du smartphone BlackBerry Porsche Design, vous consentez à payer à BlackBerry les frais en vigueur inhérents aux Services de réparation vous ayant été fournis par BlackBerry ou un prestataire de services agréé de BlackBerry. Ces frais de Services de réparation dus par vous à BlackBerry (à l'exception des frais pour les appareils entrant dans les catégories "Aucun problème décelé" et "Hors réparation" facturables selon les tarifs standard de BlackBerry) vous seront communiqués par BlackBerry à la réception et lors du diagnostic de votre smartphone BlackBerry Porsche Design par BlackBerry ou un prestataire de services agréé de BlackBerry. En ce qui concerne votre paiement ou autorisation préalable des frais pour les Services de réparation et/ou le Service de remplacement anticipé, il peut vous être demandé de fournir certaines informations relatives à ce paiement, y compris, mais sans limitation, votre nom, votre numéro de carte bancaire, la date d'expiration de votre carte bancaire, le "code de sécurité" de votre carte bancaire et votre adresse de facturation (collectivement les "**Informations de paiement**"). VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LÉGALEMENT LE DROIT D'UTILISER LES CARTES BANCAIRES INDIQUÉES POUR LE PAIEMENT OU L'AUTORISATION PRÉALABLE DE FRAIS DANS LE CADRE DES PRÉSENTES. Vous consentez à payer tous les frais ayant pu être engagés par vous-même ou en votre nom par l'intermédiaire de votre carte bancaire, au prix vous ayant été communiqué par BlackBerry. Une vérification des Informations de paiement peut être requise avant la validation ou la finalisation de votre paiement ou autorisation préalable. En soumettant ou fournissant vos Informations de paiement, vous accordez à BlackBerry le droit de transmettre ces Informations de paiement à des tiers parités afin de faciliter le traitement de votre paiement.

POUR PLUS DE CLARTÉ, SI VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN EST RENVOYÉ PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, MAIS N'EST PAS COUVERT DANS LE CADRE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE LIMITÉE DU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN, DES FRAIS PEUVENT S'APPLIQUER, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LE RETOUR D'UN APPAREIL SANS PROBLÈME DÉCELÉ OU HORS RÉPARATION. DES FRAIS DE SERVICE DE RÉPARATION PEUVENT S'APPLIQUER AU SERVICE DE REMPLACEMENT ANTICIPÉ SI, COMME CELA EST DÉTERMINÉ PAR BLACKBERRY OU LE PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY, VOUS NE RENVOYEZ PAS VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN À BLACKBERRY OU AU PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY DANS LES DIX (10) JOURS SUIVANT LA DATE À LAQUELLE VOUS AVEZ REÇU L'EMBALLAGE DE RETOUR, Y COMPRIS LE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN PAR REMPLACEMENT ANTICIPÉ, DE LA PART DE BLACKBERRY OU DU PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY.

DES FRAIS PEUVENT ÉGALEMENT S'APPLIQUER LORSQUE VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN EST CONSIDÉRÉ PAR BLACKBERRY OU LE PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY COMME : (I) ENTRANT DANS LA CATÉGORIE "HORS RÉPARATION" ET QUE VOUS DÉCIDEZ D'OPTER POUR LE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN PAR REMPLACEMENT ANTICIPÉ ; OU (II) N'ÉTANT PAS COUVERT DANS LE CADRE DE LA GARANTIE LIMITÉE DU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN.

6. **TAXES.** Tous les frais de Service de réparation sont exempts de toutes les autres taxes et redevances de vente. Vous être responsable de payer toutes les taxes et redevances de vente ou autres associées aux Services de réparation, quelle qu'en soit la désignation, excepté pour les droits d'accise de BlackBerry et taxes sur le revenu net de BlackBerry. Le cas échéant, les taxes et redevances apparaîtront à part sur la facture établie pour les Services de réparation vous ayant été fournis par BlackBerry.
7. **SAUVEGARDE DES DONNÉES ET PÉRIPHÉRIQUES.** BlackBerry n'est pas responsable des données, logiciels de données personnelles, applications, périphériques ou informations pouvant être endommagés, perdus ou détruits, y compris, mais sans limitation, les données perdues ou endommagées durant les opérations de Services effectuées sur le smartphone BlackBerry Porsche Design ou lors de l'utilisation du logiciel de synchronisation. **AVANT DE RENVOYER VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN À BLACKBERRY OU À UN PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY, VOUS DEVEZ : (I) SAUVEGARDER VOS DONNÉES, VOS LOGICIELS DE DONNÉES PERSONNELLES, VOS APPLICATIONS ET VOS INFORMATIONS ; ET (II) EFFACER ET/OU RETIRER L'INTÉGRALITÉ DES DONNÉES, FICHIERS, PÉRIPHÉRIQUES, MÉMOIRES EXTENSIBLES ET/OU INFORMATIONS PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES. PENDANT LES OPÉRATIONS DE SERVICES, LE CONTENU DE VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN PEUT ÊTRE SUPPRIMÉ ET REFORMATÉ OU CONFIGURÉ COMME IL L'ÉTAIT À L'ORIGINE LORS DE L'ACHAT (SOUS RÉSERVE DES MISES À JOUR ET MISES À NIVEAU ACTUELLES DES LOGICIELS ASSOCIÉS AU SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN, CE QUI EST SOUMIS AU CONTRAT DE LICENCE DES LOGICIELS DE SOLUTION BLACKBERRY, DISPONIBLE SUR LA PAGE WEB WWW.BLACKBERRY.COM/LEGAL).** Pour plus de clarté, le présent Contrat ne couvre pas la sauvegarde, la récupération ou la réinstallation de vos données, logiciels de données personnelles ou applications sur le Smartphone BlackBerry Porsche Design.
8. **GARANTIE.** Sauf dans la mesure où BlackBerry est expressément interdit par la loi en vigueur, BlackBerry garantit que les Services de réparation vous étant fournis pour votre Smartphone BlackBerry Porsche Design ne présenteront pas de défauts (y compris de vices cachés) au niveau des matériaux et de la main-d'œuvre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle les Services de réparation ont été exécutés par BlackBerry ou votre réception du Smartphone BlackBerry Porsche Design par remplacement anticipé (la "**Période de garantie**"), conformément au présent Contrat. Si des Services de réparations non conformes sont fournis par BlackBerry ou le prestataire de services agréé de BlackBerry ou si le smartphone BlackBerry Porsche Design ou une pièce de Smartphone BlackBerry Porsche Design de remplacement est défectueuse, BlackBerry ou le prestataire de services agréé de BlackBerry peut, à sa discrétion : (i) examiner et réparer votre Smartphone BlackBerry Porsche Design avec des pièces neuves ou reconditionnées ; (ii) remplacer le smartphone BlackBerry Porsche Design défectueux par un appareil similaire neuf ou reconditionné ; ou (iii) s'il est impossible ou exagéré de réparer ou de remplacer le smartphone BlackBerry Porsche Design conformément aux points (i) et/ou (ii), vous rembourser proportionnellement au prix d'achat que vous avez payé pour les Services de réparation si vous avez informé BlackBerry ou son prestataire de services agréé de ces défauts dans les meilleurs délais.
9. **RECOURS EXCLUSIFS.** SAUF DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LOI, LA GARANTIE (TELLE QUE DECRITE AU PARAGRAPHE 8) ET LES RECOURS EXPRESSÉMENT VISÉS CI-DESSUS POUR LES SERVICES DE RÉPARATION CONSTITUENT VOS RECOURS EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUT AUTRE RECOURS, GARANTIE ET CONDITION, QU'ILS SOIENT EXPLICITES OU IMPLICITES.
10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** SAUF DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LOI EN VIGUEUR, BLACKBERRY, EN SON PROPRE NOM ET CELUI DES PRESTATAIRES DE SERVICES AGRÉÉS POUR LES SERVICES DE RÉPARATION, ET AU NOM DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR OU EN VERTU DU CONTRÔLE COMMUN DE

BLACKBERRY (COLLECTIVEMENT DÉSIGNÉES EN TANT QUE "**GROUPE DE SOCIÉTÉS**") ET INDIVIDUELLEMENT EN TANT QUE "**SOCIÉTÉ DU GROUPE**"), DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS OU DÉCLARATIONS DE TOUTES SORTES, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET/OU DE NATURE APPROPRIÉE À DES FINS SPÉCIFIQUES. BLACKBERRY RÉFUTE TOUTE DÉCLARATION SELON LAQUELLE IL POURRAIT RÉPARER OU REMPLACER LE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN SANS RISQUE POUR L'APPAREIL (SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN) OU SANS RISQUE DE PERTE DE DONNÉES, LOGICIELS, APPLICATIONS OU PROGRAMMES. **DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY NE PEUT PAS DÉCLINER LÉGALEMENT LES GARANTIES IMPLICITES OU PRÉVUES PAR LA LOI RELATIVES AUX SERVICES DE RÉPARATION, VOS DROITS PRÉVUS PAR LA LOI NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LA PRÉSENTE CLAUSE.**

11. **EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES.** SAUF DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LOI, BLACKBERRY OU UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT OU DE PRÉJUDICE À LA RÉPUTATION, DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR PERTE DE BÉNÉFICES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS, PERTE D'ÉPARGNE ANTICIPÉE, PERTE DE DÉPENSES ENGAGÉES INUTILEMENT OU AUTRES PERTES PÉCUNIAIRES RÉSULTANT DES SERVICES DE RÉPARATION, MÊME SI BLACKBERRY OU UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBLE EXISTENCE DE CES DOMMAGES-INTÉRÊTS. SAUF DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, CETTE LIMITATION EST CENSÉE S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE, QUE LES DOMMAGES-INTÉRÊTS SOIENT REVENDIQUÉS OU NON, INVOQUÉS OU PORTÉS EN JUSTICE OU FASSENT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION PÉNALE OU CONTRACTUELLE, OU AU NIVEAU DE LA GARANTIE, OU EN VERTU D'AUTRES LOIS OU FORMES D'ACTION, EXCEPTÉ PAR RAPPORT À LA RESPONSABILITÉ POUR DÉCÈS OU BLESSURES CORPORELLES, OU RESPONSABILITÉ PRÉVUE PAR LA LOI POUR NÉGLIGENCE OU OMISSION ÉVIDENTE, POUR LESQUELLES AUCUNE LIMITE NE S'APPLIQUE, LA RESPONSABILITÉ DE BLACKBERRY OU DES SOCIÉTÉS DU GROUPE ENVERS VOUS POUR UNE PERTE OU UN PRÉJUDICE SURVENANT DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LES SERVICES DE RÉPARATION. Aucun élément dans le présent Contrat ne doit être considéré comme excluant ou tentant d'exclure ou, de quelque façon que ce soit, restreignant des responsabilités : (i) dans la mesure où il serait illégal ou inapplicable légalement pour BlackBerry d'exclure ou de tenter d'exclure sa responsabilité ; (ii) pour décès ou blessures corporelles émanant directement de la négligence de BlackBerry ou celle de ses employés ou agents. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages-intérêts indirects et consécutifs ou de certains types de conditions ou garanties implicites, de telle sorte que les exclusions et limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Si des dispositions du présent Contrat sont déterminées comme étant invalides ou inapplicables, les dispositions restantes du présent Contrat demeureront en vigueur.
12. **LÉGISLATION APPLICABLE.** SAUF DANS LA MESURE OÙ BLACKBERRY EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LOI, LE PRÉSENT CONTRAT, LES RÉCLAMATIONS, LITIGES OU CONTROVERSES (QU'ILS SOIENT CONTRACTUELS, PÉNAUX OU AUTRES, QU'ILS SOIENT PRÉ-EXISTANTS, ACTUELS OU FUTURS, ET Y COMPRIS LES CAS PRÉVUS PAR LA LOI, LE DROIT COMMUN ET LES RÉCLAMATIONS ÉQUITABLES) ENTRE VOUS ET BLACKBERRY RÉSULTANT DU OU RELATIFS AU PRÉSENT CONTRAT, SON INTERPRÉTATION, OU LA VIOLATION OU LA VALIDITÉ DE CELUI-CI, SONT RÉGIS PAR LES LOIS DE L'ÉTAT OU DE LA PROVINCE COMME PRÉVU DANS CE PARAGRAPHE. Si vous êtes domicilié au Canada (à l'exception

de la province du Québec), le présent Contrat doit être interprété conformément à la législation d'Ontario, à l'exception de la masse de droit régissant les conflits juridiques. Si vous êtes domicilié dans la province du Québec, le présent Contrat doit être interprété conformément à la législation de la province du Québec. Si vous êtes domicilié en dehors du Canada, le présent Contrat doit être interprété conformément à la législation de l'État de New York, à l'exception de la masse de droit régissant les conflits juridiques. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue par les présentes dans son intégralité de l'application au présent Contrat.

13. **RÉSOLUTION DES LITIGES.** Sauf interdiction par la législation de votre juridiction, à moins que vous ne soyez domicilié dans la province du Québec, tout désaccord ou différend résultant du présent Contrat ou relatif à celui-ci sera résolu par arbitrage final et contraignant (i) exécuté en Ontario, au Canada, si vous êtes domicilié au Canada, en vertu des règles d'arbitrage de la Loi sur l'arbitrage de 1991 (Ontario) (les "**Règles d'Ontario**") par un arbitre unique nommé conformément aux Règles d'Ontario ; et (ii) exécuté à New York (État de New York), si vous êtes domicilié en dehors du Canada, en vertu des Règles commerciales de l'Association américaine d'arbitrage ("**RC-AAA**") par un arbitre unique nommé conformément aux CR-AAA. L'arbitrage sera mené en anglais. Vous consentez à ce qu'un jugement reconnaissant et appliquant la décision d'arbitrage puisse être rendu dans un tribunal compétent et soumis de manière irrévocable à la juridiction de ce tribunal. Aucun différend entre les parties, ou impliquant toute personne autre que vous, ne peut être associé ou assimilé sans le consentement écrit préalable de BlackBerry. Les Parties consentent tout particulièrement à ce que, s'il existe un différend dans le cadre du présent Contrat et si ce litige doit être résolu dans un tribunal, ce différend ne sera pas résolu par un procès devant jury. Les Parties renoncent par les présentes à tous les droits à un procès devant jury dans une affaire liée au ou résultant du présent Contrat.
14. **DURÉE, RÉSILIATION, ANNULATION.** Les Parties consentent à ce que l'exécution du présent Contrat commence lors de votre acceptation du présent Contrat, conformément au paragraphe 1, et prenne fin : (i) à l'achèvement des Services de réparation par BlackBerry ou les prestataires de services agréés de BlackBerry et à la réception par BlackBerry du paiement intégral de votre part des frais inhérents aux Services de réparation, le cas échéant ; ou (ii) lorsque vous annulez les Services de réparation. Outre les droits obligatoires prévus par la loi en vigueur dans votre juridiction, vous pouvez annuler les Services de réparation, quel qu'en soit le motif : (i) en cas de réparation de votre smartphone BlackBerry Porsche Design d'origine, avant que vous n'expédiez le smartphone BlackBerry Porsche Design à BlackBerry ou un prestataire de services agréé de BlackBerry pour réparation ; (ii) en cas de Service de remplacement anticipé, avant que BlackBerry ou un prestataire de services agréé de BlackBerry ne vous envoie le smartphone BlackBerry Porsche Design par remplacement anticipé en contactant l'Assistance clientèle directe de BlackBerry via la page Web www.blackberry.com/contact et en informant un représentant de BlackBerry de votre décision d'annuler le présent Contrat. Pour plus de clarté, si vous choisissez l'option de Service de remplacement anticipé, le présent Contrat ne peut pas être résilié avant que BlackBerry ou le prestataire de services agréé de BlackBerry ne reçoive votre smartphone BlackBerry Porsche Design et que BlackBerry ne reçoive le paiement intégral de votre part pour les frais inhérents aux Services de réparation, le cas échéant. **SI, AVANT DE RENVOYER VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN POUR DES SERVICES DE RÉPARATION, OU AVANT QUE BLACKBERRY OU LE PRESTATAIRE DE SERVICES AGRÉÉ DE BLACKBERRY NE VOUS ENVOIE UN SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN PAR REMPLACEMENT ANTICIPÉ, VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS ACCEPTER LE PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ ALORS IMMÉDIATEMENT CONTACTER L'ASSISTANCE CLIENTÈLE DIRECTE DE BLACKBERRY POUR INFORMER BLACKBERRY DE VOTRE SOUHAIT DE NE PAS VOUS CONSTITUER PARTIE AU PRÉSENT CONTRAT ET NE PAS RENVOYER VOTRE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN POUR DES SERVICES DE RÉPARATION NI ACCEPTER LE SMARTPHONE BLACKBERRY PORSCHE DESIGN PAR REMPLACEMENT ANTICIPÉ DE LA PART DE BLACKBERRY.**

15. **INFORMATIONS PERSONNELLES.** Toute communication, électronique ou autre, avec BlackBerry, les sociétés affiliées de BlackBerry et/ou les prestataires de services agréés (collectivement désignés par "**Sociétés BlackBerry**") peut être enregistrée à des fins de formation, d'assurance qualité et de service client, et peut également être conservée comme enregistrement de votre acceptation des conditions des Sociétés BlackBerry, y compris le présent Contrat. Vous acceptez et comprenez qu'il peut être nécessaire pour les Sociétés BlackBerry de recueillir, d'utiliser, de traiter, de transmettre et de divulguer vos Informations personnelles afin de fournir les services décrits dans le présent Contrat. Cela peut comprendre, sans limitation, votre nom, votre adresse postale, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, les informations et identifiants de votre smartphone BlackBerry Porsche Design, et les informations relatives au paiement (le cas échéant). Vous déclarez et garantisiez que vous disposez de toutes les autorisations, tous les consentements et tous les droits nécessaires pour communiquer ces informations aux Sociétés BlackBerry, conformément à la législation en vigueur en matière du respect de la vie privée. Vos informations personnelles reçues par BlackBerry dans le cadre des services ou de l'assistance en vertu du présent Contrat seront utilisées, traitées, transmises et divulguées conformément à la Politique de confidentialité de BlackBerry (à laquelle vous pouvez accéder à l'adresse <http://www.blackberry.com/legal/privacy.shtml> ; elle est intégrée dans le présent Contrat et en fait partie) : (a) aux fins relatives à la fourniture des Services de réparation décrits dans le présent Contrat et pour communiquer avec vous (y compris dans le cadre d'enquêtes de suivi portant sur les services et autres produits et services BlackBerry) ; (b) pour l'utilisation interne par les Sociétés BlackBerry dans le cadre de la résolution de problèmes et du dépannage, afin d'entretenir et d'améliorer les produits et services BlackBerry ; et (c) aux fins autorisées ou requises par la législation en vigueur ou auxquelles vous consentez. Vous acceptez et vous consentez à ce que cela puisse comprendre l'obtention de vos Informations personnelles et smartphone BlackBerry Porsche Design auprès d'opérateurs, détaillants, revendeurs et distributeurs tiers impliqués dans la chaîne de responsabilité du smartphone BlackBerry Porsche Design dans laquelle les services de réparation sont effectués, ainsi que le transfert de vos Informations personnelles et smartphone BlackBerry Porsche Design parmi les Sociétés BlackBerry afin d'exécuter les Services de réparation décrits dans le présent Contrat. Vous comprenez et consentez à ce que vos Informations personnelles puissent être recueillies, utilisées, traitées, transmises et stockées au Canada, aux États-Unis et dans les pays dans lesquels les Sociétés BlackBerry entretiennent des installations (ce qui peut comprendre des pays situés hors de l'Espace économique européen ou en dehors du pays dans lequel vous résidez).
16. **MODIFICATION.** BlackBerry se réserve le droit de mettre à jour ou de réviser le présent Contrat à tout moment à son entière discrétion et peut vous informer de ces mises à jour et révisions par des moyens raisonnables, y compris, mais sans limitation, via la publication des mises à jour et révisions sur le site Web de BlackBerry à l'adresse www.blackberry.com/legal ou par e-mail à l'adresse e-mail que vous avez fournie à BlackBerry dans le cadre de votre acceptation du présent Contrat. Vous consentez à réviser le Contrat dès réception de la notification de mise à jour et/ou révision afin de garantir que vous avez toujours connaissance des Services de réparation qui vous sont proposés conformément au Contrat. Votre utilisation ininterrompue des Services de réparation (y compris le suivi concernant un billet ouvert) suite à la notification de ces mises à jour et/ou révisions du Contrat constituera une acceptation de ces modifications de votre part.
17. **CAS DE FORCE MAJEURE.** Nonobstant les autres dispositions du présent Contrat, aucune Partie ne sera considérée en défaut du présent Contrat pour ne pas remplir ses obligations si cela est dû à des causes échappant à son contrôle raisonnable. La présente disposition ne doit pas être interprétée comme une excuse au manquement de ses obligations par une Partie quant au paiement en faveur de l'autre Partie en vertu du présent Contrat.

18. **DIVERS.** L'exemption de BlackBerry en cas de manquement ne sera pas considérée comme une exemption permanente de ce manquement ou une exemption de tout autre manquement. S'il existe des conflits entre le présent Contrat et les documents portant sur les Services de réparation pour votre smartphone BlackBerry Porsche Design, les dispositions du présent Contrat seront appliquées par BlackBerry dans la mesure de ce conflit. Si des conditions, dispositions ou sous-paragraphes du présent Contrat s'avèrent invalides ou inapplicables, la validité ou l'applicabilité du reste de ces conditions, dispositions ou sous-paragraphes et du présent Contrat n'en seront pas affectées. Les dispositions du présent Contrat qui, selon une interprétation commercialement raisonnable, révèlent que vous et BlackBerry auriez sans doute fait survivre ces dispositions à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, survivront dans la mesure nécessaire pour remplir les fins de cette disposition. Sans limitation, vous consentez à ce qu'une version imprimée du Contrat et de tout avis remis sous forme électronique soit recevable lors de poursuites judiciaires ou administratives basées sur le Contrat ou relatives à celui-ci dans la même mesure et sous réserve des conditions, tout comme d'autres archives et documents professionnels originalement produits et conservés sous forme imprimée. Le présent Contrat vous couvre vous uniquement et est limité au smartphone BlackBerry Porsche Design. Vous ne pouvez pas transférer ou attribuer vos droits ou obligations en vertu du présent Contrat. Nonobstant ce qui précède, BlackBerry peut attribuer l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat à ses sociétés affiliées et/ou à des tierces parties.